

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **14**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **14**

du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du **Mercredi 26 juin 2013**
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Rémy KAISER
Gérard DIOM - Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN.

Membres absents excusés:

M. Julien MULLER, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Roger SCHAEFFER, Conseiller Municipal,
Mme Nilangela KREMPP, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Jean-Louis WIETRICH, Maire,
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint,
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Martin KLOTZ, Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation des comptes - rendus du Conseil Municipal
N° 135-A/13. du 4 mars 2013

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
4 mars 2013.

N° 135-B/13. du 8 avril 2013

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté par :
13 Voix POUR et
1 Voix ABSTENTION
DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
8 avril 2013.

Point 2 : Gestion 2013**N° 136-A1/13. Subvention à l'Ecole Elémentaire****Le Conseil Municipal,**

VU la demande de M. LEGOL, Professeur des Ecoles à l'Ecole Elémentaire de Gresswiller en date du 20 juin 2013, sollicitant une subvention exceptionnelle de 10,00 € par élève participant à la classe d'eau (sortie canoë) - 20 élèves y ont participé récemment

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 10,00 € par élève soit au total 200,00 € qui seront payés à la coopérative scolaire de l'Ecole Elémentaire de Gresswiller, dépenses imputées au compte 6574 dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
- Mme la Trésorière de Mutzig,
- Mme la Directrice de l'Ecole Elémentaire de Gresswiller,

N° 136-A2/13. Subventions aux associations locales**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 134-B/13 portant «Gestion 2013» approuvant le Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2013 et notamment les crédits inscrits au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » d'un montant initial de 12.000,00 €

VU les différentes demandes d'aides et de subventions spécifiques des différentes associations locales de Gresswiller,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** les différentes subventions annuelles de 2013 aux différents organismes et associations locales comme suit :

Compte 6574 d'un montant de total de **12.000,00 €** répartis comme suit à divers organismes et associations locales ayant transmis leurs demandes de subventions

| compte | Libellés | Subvention allouée en 2013 |
|-------------|--|----------------------------|
| 6574 | Subvention Fonctionnement aux organismes et aux associations locales comme suit | |
| Organisme | Groupement d'action social (Personnel communal) | 1 500,00 |
| Association | Association Agréée pour la Pêche (AAPPMA) | 100,00 |
| Association | Association "rue des Vosges" de Gresswiller | 100,00 |
| Association | Association des Amis de la Marche de Gresswiller | 200,00 |
| Association | Club Informatique de Gresswiller | 1 980,00 |
| Association | Musique Municipale de Gresswiller | 700,00 |
| Association | Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gresswiller | 400,00 |
| Association | Amicale des Retraités de Gresswiller | 120,00 |
| Association | Producteurs de Fruits de Gresswiller | 0,00 |
| Association | Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique de Gresswiller | 0,00 |
| Association | Association "Les Amis du Planétaire" de Gresswiller | 100,00 |
| Association | Société d'Histoire de Mutzig et Environs | 100,00 |

| | | |
|-------------|--|-----------------|
| Association | Association "Les Copains d'Abord" de Gresswiller | 644,00 |
| Association | Association APEH | 0,00 |
| Association | Pétanque Gresswilleroise | 0,00 |
| Association | Donneurs de Sang Bénévoles | 100,00 |
| Association | Inter basket Dinsheim - Gresswiller | 2 000,00 |
| Association | Cercle Saint-Martin de Gresswiller | 0,00 |
| Association | Anciens Combattants - Section Locale UNC-AFN | 215,00 |
| Association | Chorale Sainte-Cécile de Gresswiller | 300,00 |
| Association | "Les Ecureuils" | 100,00 |
| Association | "Les Souriceaux" | 500,00 |
| Association | Alsace-Camping à Gresswiller | 100,00 |
| Association | Classic Toy Club | 200,00 |
| | Total | 9 459,00 |

Les subventions des autres associations locales seront attribuées dès réception en Mairie de leur demande d'aide ou de subvention.

2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir les mandats correspondants

3° - **de transmettre la présente à :**

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 136-B/13. Vente de terrains communaux

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 2 juillet 2012 n° 114/12 portant plan de financement de l'aménagement de la rue de Rosenwiller et prévoyant la vente de deux terrains de construction à usage habitation,

VU le croquis d'arpentage en date d'avril 2013 établi par M. GANGLOFF Emile précisant l'implantation des deux terrains de construction à usage habitat de 5 ares chacun à détacher de la parcelle primitive cadastrée comme suit :

Commune de GRESSWILLER

section 3

parcelle n° 415/237

d'une superficie totale de 23,58 ares

OUÏE l'exposé de M. le Maire indiquant au Conseil Municipal qu'il y a lieu maintenant de vendre les dits terrains de construction au prix du marché actuel, et précise

- ✓ qu'ils ont une configuration topographique carrée,
- ✓ l'un donne sur la rue de Rosenwiller, l'autre sur la rue des Perdrix,
- ✓ chaque terrain recevra une seule maison individuelle à usage d'habitation
- ✓ les constructions se conformeront au règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité :

DECIDE

1° - **de mettre en vente ces deux terrains au prix de 24.000,00 € l'are aux conditions suivantes**

- ✓ chaque terrain recevra une seule maison individuelle à usage d'habitation
- ✓ les constructions se conformeront au règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2010,
- ✓ le premier candidat aura le choix du terrain

2° - **d'autoriser M. le Maire ou l'un des Adjointes - Délégués**

- ✓ à mettre en œuvre toute la publicité nécessaire à la vente des deux terrains,
- ✓ à signer tout document relatif à l'opération, notamment les actes notariés qui en découlent

3° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 136-C/13. Prise en charge d'une facture

Le Conseil Municipal,

VU la facture du 12 juin 2007 de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim –Mutzig d'un montant de 1.913,60 € concernant la participation aux frais de remplacement d'un poteau d'incendie dans la rue de Rosenwiller à Gresswiller, - facture ayant fait l'objet d'un titre de recette n° 101/8 à l'encontre de la Commune de Gresswiller impayée à ce jour,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **de demander** la subvention départementale pour poteau d'incendie
- 2- **de payer cette facture** d'un montant de 1.913,60 € à imputer en section d'investissement compte 2151 « Travaux de voirie »
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 3 : Structures intercommunales

N° 137-A/13. CCRMM : nouvelle répartition des sièges du Conseil de Communauté

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1 et L 5211-10,

Considérant que ces dispositions concernent la nouvelle répartition des sièges des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la composition de leur Bureau, qui s'appliqueront à compter du premier renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014,

Considérant que cette nouvelle répartition doit tenir compte des populations municipales authentifiées par le plus récent décret public en application de l'article 156 de la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la lettre explicative en date du 4 avril 2013 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, proposant au demeurant une répartition des sièges,

Vu subsidiairement l'arrêté préfectoral du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes aux Communes d'Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach, à compter du 1er janvier 2014,

Ouï la présentation de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

1 - d'approuver la répartition des sièges du Conseil de Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, comme suit :

- ✓ 1 délégué titulaire plus un suppléant, pour les Communes membres en deça de 1000 habitants
- ✓ 2 délégués titulaires, pour les Communes membres de 1 000 à 2 250 habitants
- ✓ 3 délégués titulaires, pour les Communes membres de 2 251 à 4 750 habitants
- ✓ 5 délégués titulaires, pour les Communes membres de 4 750 à 7 500 habitants
- ✓ 8 délégués titulaires, pour les Communes membres à delà de 7 500 habitants

2 - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim et Mutzig

N° 137-B/13. SIVOM Molsheim-Mutzig : modification compétences et approbation statuts

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n°13-05 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 12 avril 2013, décidant de supprimer sa compétence relative à la construction d'un bâtiment associatif à usage mixte à Molsheim,

Considérant la délibération n°13-06 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 12 avril 2013, adoptant les nouveaux statuts,

Considérant le Code General des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20,

Considérant les nouveaux Statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs intégrant la modification susvisée,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

1 - d'approuver la suppression de la compétence du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs comme suit :

- Commune de Molsheim : construction d'un bâtiment associatif à usage mixte,

2 -d'approuver les nouveaux statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

3 - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Président du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs

Point 4 : Personnel communal : création de postes :

N° 138/13.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de créer deux postes pour le service technique pour la promotion d'un des agents qui sera promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et pourrait être promu également au grade d'agent de maîtrise (par voie d'ancienneté) avec effet immédiat, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin se prononçant fin juin 2013, l'intéressé donnant également entière satisfaction et s'investit dans les tâches qui lui sont dévolues,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE :

- 1° - **de créer les postes**
 - ✓ **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**
 - ✓ **d'agent de maîtrise avec effet immédiat**, les crédits correspondants seront inscrits au Budget communal de l'exercice 2013.
- 2° - **d'en faire la déclaration** auprès du Centre de Gestion Départementale de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin à Lingolsheim,
- 3° - **de transmettre** la présente pour attribution à :
 - ✓ M. la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin à Lingolsheim
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2013**Point 7 : Divers****Subvention :**

La subvention allouée à l'association « Les Copains d'Abord » est égale à 500,00 € + 144 € (pour rembourser l'association qui avait payé les jeunes qui ont servi au repas agents et élus de janvier 2013 soit deux jeunes pendant 6 heures chacun au prix de 12,00 € de l'heure)

Ecole Elémentaire

Mme Marilyne BOUSSENARD quittera ses fonctions de Directrice de l'Ecole Elémentaire à la rentrée scolaire 2013/2014 – Elle est promue principale adjointe dans un Collège du Sud-Ouest. Son remplaçant n'est pas encore connu à ce jour.

Nettoyage des locaux

Six entreprises ont répondu à la consultation portant nettoyages de divers locaux communaux (Mairie, Groupe scolaire, Sanitaires, Salle du Temps Libre, Salle des Fêtes) et du SIVU (Salle des Sports) – La commission se réunira prochainement pour décider de l'entreprise qui sera retenue à compter du 1^{er} juillet 2013 pour effectuer lesdits travaux de nettoyage.

Meubles

Il conviendra prochainement de renouveler les meubles de cuisine dans la salle du Temps Libre et à l'Ecole Maternelle en ce qui concerne la cuisine

Abri pour l'horloge

Un avis préalable écrit sera demandé auprès de Mme Mallaury CHERY, Architecte des Bâtiments de France pour la réalisation d'un abri devant recevoir l'ancienne horloge de l'Eglise Catholique Saint-Martin, en restauration par M. Michel ROHR suite à la réunion en mairie du 18 juin 2013.

Eau

L'eau de la fontaine à proximité de la Mairie est potable.